



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	01.12.2022
Titre du projet du marché	Ville de Morges - Aménagement de la voie verte d'agglomération - groupement de mandataires - Architectes paysagistes, ingénierie es civil es et ingénieur es en environnement
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges.
ID du projet	247768
N° de la publication SIMAP	1299211
Date de publication SIMAP	25.11.2022
Adjudicateur	Ville de Morges - Service urbanisme, constructions & espace public
Organisateur	Tekhne SA, Avenue de la gare 33, 1003 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 349 24 00, E-mail: info@tekhne.ch
Inscription	Aucune indication.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	08/12/2022, sur forum simap uniquement.
Rendu documents	23/01/2023 16h00. Les dossiers arrivés hors délai ou à une autre adresse ne seront pas pris en considération.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Communauté de mandataires comprenant architecte-paysagiste, ing. civil et en environnement.
Description détaillée des prestations / du projet	Un mandat portant sur la totalité des prestations ordinaires d'architecte-paysagiste, d'ingénier-e civil et d'ingénieur-e en environnement pour les études (phases SIA 4.31 Avant-Projet, 4.32 Projet, 4.33 Demande d'autorisation, 4.4 Appels d'offres) et la totalité des prestations nécessaires aux contrôles exhaustifs durant la réalisation (c'est-à-dire y compris le supplément de projet d'exécution pour la part des structures porteuses et la direction des travaux), telles que définies dans les règlements SIA 105 (éd. 2020) et SIA 103 (éd. 2020) portant respectivement sur les honoraires d'architecte-paysagiste et d'ingénier-e civil.
Communauté de mandataires	Obligatoire pour la création du groupement de mandataires.
Sous-traitance	Admise sous conditions.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Membres : <ul style="list-style-type: none">• Mme Bruyas, urbaniste• M. Brigandi, services techniques• M. Plawecki, mobilité• M. Raymondon, Région Morges• M. Joffrain, chef de projet Tekhne Soutien : <ul style="list-style-type: none">• Mme Graz, adjointe PP• Mme Viot, urbaniste• M. Baeni, direction Tekhne Suppléants : <ul style="list-style-type: none">• M. Favre• M. Albert
Conditions de participation	Les participant-es doivent remplir l'une des deux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Être titulaire d'un diplôme universitaire (EPF/AUUG/AUG/AAM/UNI) ou d'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES/ETS) ou d'un diplôme étranger équivalent.• Être inscrit au Registre suisse REG, niveau A ou B, ou à un registre étranger équivalent.

Il appartient aux participant-es de démontrer, lors de la remise du dossier de sélection, l'équivalence des diplômes étrangers ou de l'inscription à un registre reconnu.

Critères d'aptitude	Pas de critère d'aptitude.
Critères d'adjudication / de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • C1 : Montant de l'offre – pondération 20% • C2 : Crédibilité de la proposition d'honoraires – pondération 5% <ul style="list-style-type: none"> ◦ C2.1 : Nombre d'heures – 2.5% ◦ C2.2 : Tarif horaire – 2.5% • C3 : Compréhension des enjeux – pondération 25% • C4 : Durabilité et environnement – pondération 15% <ul style="list-style-type: none"> ◦ C4.1 : Contribution et organisation interne de l'entreprise au développement durable – 10% ◦ C4.2 : Durabilité et préservation de l'environnement sur Voie verte – 5% • C5 : Capacité et compétences – pondération 15% <ul style="list-style-type: none"> ◦ C5.1 : Qualifications des personnes clés – 10% ◦ C5.2 : Références du groupement – 5% • C6 : Méthodologie et organisation – pondération 20% <ul style="list-style-type: none"> ◦ C6.1 : Organisation du groupement – 10% ◦ C6.2 : Méthodologie, répartition des tâches et des responsabilités – 10%
	Le critère C1 est noté selon la méthode « T moyenne » de l'annexe T2 du Guide romand.
	Les sous-critères C2.1 et C2.2 sont notés selon la méthode T4 du Guide romand, avec plateau de -5% à +10% de la moyenne ainsi que la note 0 dès -30%, respectivement +60% de la moyenne.
	Le sous-critère C4.1 est noté selon les annexes Q5 et T5 du Guide Romand.
	Les sous-critères C3.x, C4.2, C5.x et C6.x sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :	Aucune.
----------------------------	---------

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux/objectifs est suffisante. • Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont correctes. • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Les délais sont corrects. • Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
-------------------------------------	--

Manques de l'appel d'offres	Dans l'avis d'appel d'offres figurent des prestations architecte (CFC 291), mais qui ne font pas partie du cahier des charges.
------------------------------------	--

Observations de l'OMP	L'OMP regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013 bien qu'il en respecte les principes généraux.
------------------------------	--



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes